

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	9	3	12

Date de la convocation
7 novembre 2025

Séance du 10 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix du mois de novembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN.

Excusés : Catherine THOINON (pouvoir à Virginie BACLET), Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT (pouvoir à François CAROBIO), Maxime SABRAN (pouvoir à Alain SICARD).

Absent : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : DEL.2025.11.10.03

OBJET : Affaissement de la route d'Echelette - Construction d'un mur de soutènement - Mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle qu'un affaissement de la voie communale n°2 (Route d'Echelette) a été constaté en 2022. Le cabinet Ain Géotechnique a été missionné pour émettre un avis. Afin d'approfondir la solution proposée et de pouvoir enclencher la phase opérationnelle, le cabinet Aintégra a été sollicité afin d'établir une proposition d'honoraire pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Il donne lecture de cette proposition qui comprend deux phases et deux missions complémentaires et invite le conseil à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition du Cabinet Aintégra pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation des travaux suite à l'affaissement de la route d'Echelette pour un coût de 11 025 € HT auquel s'ajoutera un montant de 6,75 % ou 5,25 % des travaux en fonction du montant de l'enveloppe de travaux.
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20251110-2025111003D0016-DE
Transmission n°ASCL_2_2025-11-14T19-57-53.00 (MI265285552)
Date de télétransmission : 14 novembre 2025
Date de réception préfecture : 14 novembre 2025